



Nanterre, le 14 février 2022

Objet : Préavis de grève pour les personnels titulaires et contractuels des médiathèques sur les samedi 19/02/2022 et mercredi 09/03/2022, de 10h à 18h.

A Monsieur Patrick JARRY, Maire de la ville de Nanterre
A Mme Lucie CHAMPENOIS, conseillère déléguée à la culture,
A Mme Rachel Feza KASHEMA, adjointe au maire aux ressources humaines,
Aux élu.e.s de la majorité.

Réuni.e.s en assemblée générale le vendredi 11 février, les bibliothécaires ont décidé à une majorité largement représentative de déposer un préavis de grève sur les journées du **samedi 19 février et du mercredi 9 mars** pour mettre en place des actions de tractage sur l'intégralité de leur réseau de médiathèques à destination des nanterrienn.e.s. Pour rappel, un premier préavis avait été déposé en décembre 2021 et une délégation de collègues accompagnée par la CGT avait été reçue le 6 janvier 2022 par mesdames Isabelle DEMIGUEL et Claudine MIGNARD pour la direction générale adjointe.

Suite à cette rencontre, les bibliothécaires ont pu constater que l'autorité, par délégation, n'a pas validé le relevé de décisions proposé par la CGT. Les bibliothécaires dénoncent un relevé de décisions envoyé tardivement par l'autorité (le 27 janvier) et ne respectant pas le contenu des échanges du 6 janvier. Si une suite a parcimonieusement été donnée à leurs revendications, la plupart restent sans réponse claire...

Entre temps, les collègues ont appris que les trois postes de la médiathèque musicale – équipement dont la fermeture est annoncée comme imminente – étaient menacés de suppression, **ce qui les pousse à entrer dans une mobilisation plus forte** : une lettre ouverte sera adressée aux élu.e.s et aux nanterrien.n.e.s dans les jours à venir, et des opérations de tractage d'envergure sont d'ores et déjà planifiées sur les deux journées couvertes par le préavis de grève.

En ce sens, et dans le cadre de leur assemblée générale du vendredi 11 février, les collègues continuent de revendiquer :

- > **La sanctuarisation des 48 postes de leur organigramme intégrant les 3 postes de la médiathèque musicale.**
- > **Le pourvoi de tous les postes de leur réseau.**
- > **Une diffusion immédiate des notes de mobilité** aussi bien en interne qu'en externe sans attendre le départ administratif des agents et dès l'annonce de la vacance des postes.
- > **Un engagement de la ville de financer des travaux de réfection** permettant de rendre la médiathèque Pierre et Marie Curie salubre pour l'accueil de ses publics.

- > **Une date de passage au CT** des deux fiches de postes de catégorie C.
- > **Une date pour l'application de l'extension de la NBI.**
- > **Une compensation financière pour les dimanches travaillés** au-delà de l'indice 380 et quel que soit le grade et le cadre d'emploi.
- > **Une compensation** pour les lundis de Pentecôte et de Pâques.

D'ici le moins de juin, **six postes sont amenés à être vacants** sur le réseau des médiathèques. A l'heure actuelle : un poste à la médiathèque Pierre et Marie Curie et un poste de responsable au Petit Nanterre. Dans les semaines à venir : un poste à la médiathèque musicale, un poste à la médiathèque Flora Tristan, un autre poste au Petit Nanterre, un poste de responsable informatique... Trois postes sont déjà bloqués (politique documentaire, partenariat, médiathèque musicale) et les trois postes de la médiathèque musicale menacés de suppression viennent s'ajouter à cette longue liste...

Nos collègues bibliothécaires ne peuvent plus continuer à travailler dans ces conditions.

Ayant l'impression de ne pas être pris au sérieux et entendus à la hauteur des enjeux qu'ils défendent, les collègues demandent à ce que soit organisée une rencontre entre les équipes et l'autorité par les présences de Mesdames Rachel Feza KASHEMA (élue au personnel), Lucie CHAMPENOIS (conseillère déléguée à la culture), et Anne DELACQUIS (Directrice Générale des Services). Comme évoqué dans le préavis de décembre, le constat d'une situation de RPS pour plusieurs collègues nous pousse, CGT et FO des territoriaux de Nanterre, à porter au registre SST de la ville une alerte de situation de travail dégradé.

Au-delà de ces revendications, nos collègues bibliothécaires tiennent à rappeler leur attachement profond à la ville de Nanterre, à leurs missions, à leur métier, car c'est bien dans l'intérêt des nanterrienn.e.s, pour répondre aux grands enjeux de lecture publique, et sans perdre de vue la qualité globale des conditions d'accueil de leurs publics, qu'ils se mobilisent.

C'est pourquoi **nos syndicats CGT des Territoriaux de Nanterre (UFICT et OE) et FO des Territoriaux de Nanterre déposent un préavis de grève spécifique sur les samedi 19/02/2022 et mercredi 09/03/2022, de 10h à 18h, pour les agents mentionnés en objet et l'ensemble des agents de la Ville qui entendent apporter leur soutien.** Notre organisation reste disponible pour toute réponse apportée aux revendications des agents mobilisés.

Avec l'expression de nos sincères salutations syndicales.

Catherine Marchais
SG CGT UFICT

Monique DALLE
SG CGT OE

Gérard AYRAL
SG FO

SYNDICATS CGT UFICT et OE des Territoriaux de la Mairie de Nanterre
Tour A 16^{ème} étage. 130 rue du 8 mai 1945
92000 NANTERRE
Tel : 01 47 29 50 48 / 01 47 29 54 95
Mail : syndicat.cgt@mairie-nanterre.fr / syndicat.ufictcgt@mairie-nanterre.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/CgtUNanterre/>
BLOG : <https://cgtmairienanterre.blogspot>

SYNDICAT FO des Territoriaux de la Mairie de Nanterre
Tour A 16^{ème} étage. 130 rue du 8 mai 1945
92000 NANTERRE
Tel : 01 47 29 48 88
Mail : syndicat.FO@mairie-nanterre.fr